

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7323786901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7323786901>

Cette annonce a été mise en ligne le **24 mars 2023** sur **Actu.fr - Informateur d'Eu**
Pour le département : **76 - SEINE MARITIME**

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 17 mars 2023, à MASSY (76).

Dénomination : FONCIERE DGNR.

Forme : Société par actions simplifiée.

La société a pour objet en France et dans tous les pays : - L'acquisition, la propriété, l'administration et la gestion notamment par voie de cession de tous immeubles et droits immobiliers ;

- La prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et notamment de toutes sociétés foncières ;

- L'acquisition et la gestion notamment par voie de cession de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placements ;

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation..

Durée de la société : 99 ans.

Capital social fixe : 1000 euros divisé en 1000 actions de 1 euro chacune, réparties entre les associés proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Les cessions entre associés sont libres. Toutes les autres transmissions sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital quel qu'en soit le bénéficiaire sauf s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable, que cette transmission résulte d'une cession, d'une succession ou de la liquidation de communauté de biens entre époux ou encore de la disparition de la personnalité morale d'un associé, y compris si cette disparition emporte transmission universelle du patrimoine.

L'agrément est donné ou refusé par le Président. Celui-ci

n'a pas à motiver sa décision. L'agrément résulte, soit de sa notification, soit du défaut de réponse dans le délai de trois mois à compter de la demande..

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Siège social : 52 Route de Neufchâtel, 76270 MASSY.

Monsieur Stéphane BARBIER demeurant 52 route de Neufchâtel - 76270 MASSY a été nommé Président.

La société sera immatriculée au RCS de DIEPPE.

Pour avis.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

